CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 6/2017

Séance ordinaire du 19 décembre 2017
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Ernest CORBAZ

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	0
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Sandrine CAVIN, Brigitte CROTTAZ, Anne-Lise UDRY et MM. Jean-Marc BAATARD, Municipal, Patrick ASSAL, Martin CHEVALLAZ, Philippe CORDONIER, Yann GLAYRE, Fabien MEZENEN, Bujar OSMANI, Reynold UDRY, Félix SCHMIDT.
Absents non excusés : -

A 18 h 30, **M. Ernest CORBAZ**, Président, ouvre cette dernière séance de l'année.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 69 personnes présentes.

Le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux ainsi qu'au public présent ce soir.

La presse n'est pas représentée.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président a eu le plaisir de représenter la commune le 23 novembre dernier pour l'accueil des nouveaux habitants.

Il informe qu'une soirée d'information sur la répartition des compétences entre autorités communales, organisée par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), aura lieu le 1er mars 2018 à Bussigny. Cette information sera transmise via l'Extranet, les inscriptions se feront via la secrétaire du Conseil communal jusqu'au 15 février.

Il a reçu la lettre de démission de M. René Leresche pour le 31 décembre 2017, dont il fait lecture.
Il le remercie de tout le travail accompli pour la commune durant de nombreuses années.

Epalinges a sa première conseillère nationale, Mme Brigitte Crottaz. Malheureusement absente ce soir, il demande au groupe Socialiste de bien vouloir lui transmettre les félicitations du Conseil communal accompagné d'un bouquet de fleurs.

Mme Muriel Cuendet-Schmidt remplacera Mme Crottaz en tant que députée au Grand Conseil, il la félicite également.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sandy WARTH propose de modifier le point 6 de l'ordre du jour afin d'y ajouter la lecture des rapports de la COFIN. En effet, lors de leur première séance, l'absence d'informations chiffrées, notamment sur le mobilier à acheter, n'a pas permis à la COFIN de se prononcer valablement avant la tenue de la commission ad hoc.

A main levée, cette modification est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité tel que modifié.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Enzo SANTACROCE, soulève une coquille en page 165, il convient de rajouter un « n » au nom de Mme Guignard.
Ensuite, il donne la définition du mot « diatribe », lu dans le dernier paragraphe de la page 166, dont il laisse juge les conseillers.

M. Laurent BALSIGER demande une modification au paragraphe le concernant à la page 163, soit de rajouter : « réplique **à la remarque de Mme Guignard sur la LAT** qu'il faut.. ».

Monsieur Jean-Pierre MICHAUD, demande, au deuxième point le concernant à la page 170, que le texte en entier de son intervention figure dans le procès-verbal.

Monsieur Yves GIROUD demande deux modifications à la page 169, dans le paragraphe le concernant, soit : « Les obsèques civiles » et non civiques. Rajouter à la phrase « Cette non-prise en considération **des citoyens laïcs** est regrettable ».

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, demande une modification à la deuxième ligne du paragraphe le concernant à la page 162, soit : « les éléments mentionnés seront largement débattus lors **d'un** prochain Conseil », et non du prochain Conseil.

Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL (en remplacement de Mme Mary PITTET, démissionnaire)

Le Président prie M. Philippe MOREY de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermenté.

Après avoir prêté serment, il est applaudi et peut siéger valablement.

4. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COGEST (en remplacement de M. Nicolas HÄUSEL, démissionnaire)

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST propose la candidature de Mme Marisa DÜRST en tant que membre suppléant à la Cogest.

Aucun autre candidat n'étant présenté, le Président déclare donc élue tacitement Mme Marisa DÜRST en tant que membre suppléant à la Cogest.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Maurice MISCHLER, syndic**

  Nouvelle secrétaire municipale : la Municipalité a le plaisir de vous informer de l'engagement de Mme Sarah Miéville en qualité de secrétaire municipale, ceci pour le 1er mars 2018. Première collaboratrice du Syndic et de la Municipalité, elle aura notamment en charge d'assurer la coordination entre la Municipalité et le Conseil communal ainsi que l'administration communale. Elle suivra de nombreux projets et sera l'interlocutrice de référence pour la transmission des décisions de la Municipalité et la mise en forme des réformes au sein de notre administration, suivant en cela la volonté de l'Exécutif. Mme Miéville est au bénéfice d'une licence en sciences sociales et politiques et possède une expérience confirmée dans la gestion publique à des niveaux importants. Elle œuvre actuellement en qualité de secrétaire municipale adjointe dans une ville vaudoise. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue, plein succès et beaucoup de satisfaction dans son nouveau poste. C'est M. René Parrat, secrétaire municipal ad interim, qui assure cette fonction jusqu'à l'entrée en service de Mme Miéville.

  Responsable du service RH : la Municipalité a également le plaisir de vous informer de l'engagement de Mme Isabelle Grunder, au poste de responsable du service des ressources humaines avec le titre de cheffe de service, ceci pour le 1er février 2018. Elle exercera son activité à 70% et sera la répondante pour toutes les questions liées à nos collaborateurs, qu'il s'agisse entre autres de la conception et de l'application de procédures, de gestion de projets, de conseils aux collaborateurs et plus globalement de l'application de la politique voulue par la Municipalité. Mme Grunder s'occupera intégralement de tous les aspects liés à l'administration du personnel. Diplômée en gestion d'entreprise et en psychologie du travail, titulaire de plusieurs formations en rapport avec le poste, Mme Grunder bénéficie d'une expérience professionnelle

confirmée dans un tel poste et pour une pratique constante dans le domaine des assurances de la banque et sociétés importantes. Elle a également œuvré dans une entreprise en rapport avec l'intégration des personnes. En plus de sa formation et de son expérience professionnelle, Mme Grunder, de par les motivations et sa vision du poste, qu'elle a su exposer durant le processus de recrutement, a convaincu la Municipalité de lui faire confiance afin d'assumer cette fonction stratégique au sein de l'administration communale. Nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfactions pour son nouveau poste. C'est également M. René Parrat qui assure ce poste durant la période transitoire.

Absence de M. Jean-Marc Baatard : la Municipalité informe de l'absence de M. Jean-Marc Baatard, Municipal, et espère le retrouver en janvier.

- **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Appartements protégés : la totalité des appartements protégés de la Croix-Blanche 35 ont été attribués. L'animation sera assurée par une animatrice du CAJE, ceci en augmentation de son taux d'activité. Cette augmentation sera comme prévu pris en charge financièrement par les revenus de l'immeuble. Nous sommes encore à la recherche d'un concierge. Concernant la création de la Fondation, des propositions de modifications des statuts ont été soumis à nos partenaires ainsi qu'à l'autorité fiscale et à leur organe de contrôle des fondations. Ce second passage a suscité de nouvelles modifications. Une fois cette consultation terminée, nous reviendrons devant vous avec les statuts. La Fondation ne pourra valablement être constituée que lorsque les statuts seront approuvés par tous les partenaires.

- **M. Alain Monod, municipal**

Passage piétons menant à la Coop Brico : ce passage mérite effectivement d'être sécurisé, soit par un éclairage ou en surélevant le passage, mais il s'agit là d'un tronçon privé. La suite sera donnée après discussion avec les propriétaires.

Permanence consulaire française : cette permanence sera annulée dès la fin de l'année par le Consulat, ceci pour des raisons logistiques et peut-être aussi budgétaires.

Téléthon 2017 : CHF 5768,05 ont été récoltés par le SDIS, ce chiffre est en nette diminution par rapport aux années précédentes. Cette diminution a aussi été constatée dans plusieurs autres communes, ceci entre autres en raison d'une météo pas très clémente.

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Réponse à Mme Guignard : lors de la dernière séance du Conseil communal, il était intervenu pour préciser que la Municipalité n'allait pas répondre séance tenante aux propos tenus par Mme Guignard lors de la discussion concernant l'adoption du Plan de quartier « Les Planches – Montblesson ». La lecture faite par Mme Guignard de l'avis publié par la Municipalité dans la Feuille des avis officiels (FAO), et l'interprétation

qu'elle en fait en assimilant son contenu aux demandes formulées depuis un an par le PLR à chacune des discussions sur les plans de quartiers, pétitions et moratoire sont de l'avis de la Municipalité subjectives.

Tout d'abord, déclarer comme le fait Mme Guignard, que ces interventions n'ont jamais été écoutées ou entendues par le Conseil communal ou la Municipalité, ne correspond pas au déroulement des événements. Pour mémoire, il se permet de mentionner ici les nombreux reports, ajournements et renvois proposés et parfois acceptés par le Conseil communal à propos de l'adoption du Plan de quartier « La Possession / Bois-de-Ban » et « Le Closalet ». Il rappelle également les débats nourris qui ont eu lieu au sein de votre conseil pour permettre aux opposants aux PQ « La Possession / Bois-de-Ban » et « Le Closalet », membres du Conseil communal, de participer aux délibérations et aux décisions relatives à l'adoption desdits plans de quartiers.

Concernant l'avis publié dans la FAO, celui-ci précisait clairement qu'une révision du Plan général l'affectation (PGA) était en cours afin de mettre la planification communale en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et le plan directeur cantonal.

La volonté de la Municipalité d'engager les démarches pour établir, à titre provisoire, une zone réservée au sein du territoire communal, ceci afin de sauvegarder les buts et les principes régissant l'aménagement du territoire, avait pour objectif principal de permettre la révision cohérente de notre PGA avec les orientations du Plan directeur communal en cours d'élaboration et celles proposées lors de la démarche participative destinée à actualiser ledit plan directeur.

Il avait d'ailleurs été clairement précisé que cette démarche était essentiellement destinée à délimiter dans le secteur hors périmètre compact d'Epalinges les territoires où pourrait être envisagé un redimensionnement de la zone à bâtir.

Les déclarations de Mme Guignard ne concernaient apparemment pas cet aspect de l'aménagement du territoire, puisque la quasi-totalité des demandes formulées lors de chaque discussion en lien avec l'adoption de plans de quartiers, l'examen de pétitions ou d'un moratoire concernaient essentiellement les plans de quartiers sis à l'intérieur du périmètre compact, secteur de la commune qui n'est pas directement concerné par la zone réservée, ni par le redimensionnement de la zone à bâtir.

6. REAMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE SITUES DANS LA MAISON PALINZARDE – DEMANDE DE CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N° 21/2017

La parole est donnée à **M. Michel PERRET**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La commission demande un amendement, soit de préciser le préavis comme suit :

« 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction **et d'achat de mobilier** d'un montant de CHF 280'000.- TTC (deux cent huitante mille francs) destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'administration communale tel que présenté dans le présent préavis ; »

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La parole est maintenant donnée à M. Sandy WARTH, vice-président de la Cofin, qui lit comme convenu en début de séance les deux rapports de la commission.

La discussion est ouverte.

M. Olivier VOLPER. A la lecture du préavis 21/2017, le coût de CHF 100'000.- pour le mobilier et les lampadaires paraît exorbitant. D'ailleurs, la commission des finances l'a relevé lors de sa séance.
Revenons plus en détail sur le choix du mobilier et des lampes. Pour les bureaux, meubles d'archivage, tables de conférence et chaises de bureau, il s'agit d'articles de la marque USM Haller. Le modèle retenu pour les lampadaires est Waldmann Lavigo. Ces marques, connues dans le monde professionnel, proposent certes des produits haut de gamme de qualité, mais à un prix très supérieur à la moyenne. Tout le monde connaît l'adage « le bon marché coûte trop cher », mais j'estime que ce luxe n'a pas sa place dans une administration communale, qui doit montrer l'exemple d'une bonne gestion des deniers publics.
A titre d'exemple, après rabais et remise, la lampe coûte CHF 1'795.- l'unité, la chaise du bureau CHF 1'556.- l'unité, et la chaise visiteur CHF 705.- l'unité. A l'échelle de l'ensemble des places de travail de notre administration, on peut estimer à largement plus de CHF 100'000.- le surcoût de ce luxe.
C'est pourquoi il propose de supprimer les postes 900 et 910 du préavis, donc de réduire le montant du préavis à CHF 180'000.-
Les arguments avancés par la Municipalité, dans sa note du 15 décembre 2017 adressée spécifiquement à notre commission des finances, n'ont pas permis de lever les doutes d'une partie des commissaires. Il est certes proposé une diminution des dépenses, mais sans remettre en question le choix des produits.
L'amendement suivant au point 1 des conclusions du préavis est proposé :

« 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 180'000.- TTC (cent huitante mille francs)** destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'administration communale tel que présenté dans le présent préavis amendé ».

En cas d'acceptation de cet amendement, il suggère à la Municipalité de préparer un nouveau préavis pour le mobilier et les lampes. Notre conseil pourra ainsi se prononcer, à l'aide d'offres comparatives, sur le bien-fondé des choix proposés.

M. Angelo MARZOLI, au nom de Mme Catherine BURKI et lui-même, présente un amendement. Suite à la décision de la COFIN de refuser ce préavis, le 15 décembre la Municipalité a fait parvenir à la COFIN une proposition de réduction des coûts du mobilier ramenant ce dernier à CHF 65'000.- au lieu de CHF 100'000.- comme initialement prévu.
Cette économie serait rendue possible par la diminution du nombre de lampadaires, 5 au lieu de 7, par la réutilisation du matériel de bureau du chef de la police administrative, par la réutilisation des chaises visiteurs déjà en possession de la commune et enfin par la non acquisition du poste de travail de l'assistant-e RH qui n'est pas encore nécessaire, le poste n'ayant pas encore été mis au concours.
Le fait de maintenir l'achat de mobilier USM Haller répond à un souci de préserver l'homogénéité et l'interchangeabilité avec le mobilier actuel. Cette volonté nous semble être

un argument fort dont nous devons tenir compte. Il nous faut également faire attention de ne pas faire de la co-gestion avec la Municipalité. La responsabilité du choix du mobilier incombe à la Municipalité et à elle seule.
Au vu de ce qui précède, ils proposent d'amender les conclusions du préavis comme suit :

« 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 245'000.- TTC (deux cent quarante-cinq mille francs)** destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'administration communale tel qu'amendé par le Conseil communal ».

La discussion continue.

M. Marc VERAGUTH, au nom du groupe PLR, exprime son étonnement quant aux travaux d'aménagement, lesquels ont débutés sans que le Conseil communal ait donné son feu vert. L'argument évoqué dans le préavis au point 4.2, selon lequel il fallait respecter les impératifs liés à la création de ce nouvel espace pour l'installation du service du personnel et des ressources humaines, ne tient pas car il était déjà mentionné dans les réponses de la Municipalité à la COGEST 2016 que l'entrée en fonction du nouveau poste RH était prévue pour le 1er juillet 2017. Il aurait donc fallu lui trouver bien avant une place de travail. Ceci laisse supposer que la planification des travaux et de leurs coûts n'est pas optimale. Nous avons le sentiment qu'il nous faut répondre à une urgence, alors que l'extension des places de travail ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel dans la Maison Palinzarde pouvaient faire l'objet d'un étalement des étapes mieux conçu.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, soutient l'amendement de M. Marzoli et souhaite donner quelques précisions sur le concept d'achat « CALE » Centrale d'Achat et Logistique d'Epalinges. La CALE adopte une politique d'achat conforme aux critères de développement durable et s'assure du rôle exemplaire de la commune et en renforce les effets en collaborant avec d'autres centrales d'achats. Dans la grande majorité des cas, elle s'approvisionne auprès des fournisseurs locaux, cantonaux ou nationaux. Dans les domaines de sa compétence, la CALE recherche l'utilisation la plus rationnelle, efficace et économique possible des deniers publics. Elle achète des fournitures normalisées, disponibles sur le marché, comme c'est aujourd'hui le cas pour les services d'Epalinges depuis 4 ans pour les habits, les outils, les produits utilisés, etc.
Le choix du mobilier s'est porté sur USM-Haller, créateur et entreprise Suisse où les meubles sont aussi fabriqués en Suisse avec des matériaux de qualité. Ce mobilier est modulable à l'infini et ce produit répond de manière idéale aux exigences croissantes de l'administration communale. Il est également très résistant et les pièces de rechanges sont toujours disponibles, même après 30-40 ans.
Concernant les luminaires, le choix s'est principalement orienté « qualité et économie d'énergie ». Les luminaires choisis ont des composants de qualité et durent ainsi plus longtemps, sans parler du système de détection de présence et de luminosité. Une comparaison avec Office World a été faite, les luminaires sont effectivement deux fois moins chers mais le rendement lumineux est également deux fois plus faible et ils ne sont pas équipés de détection de lumière ce qui fait que la consommation est toujours à son maximum.
Pour suivre la ligne de conduite du CALE, une ligne d'achat de mobiliers et équipements qui convient aux personnels, de l'administration, des garderies et des écoles a été établie. Cela permet l'interchangeabilité entre services. Ce mobilier est solide et choisi dans une finition neutre. Cela permet également de pouvoir modifier l'usage des locaux sans devoir racheter à

chaque fois du mobilier. Le mobilier existant est trié, celui qui est encore réutilisable est stocké, le reste recyclé. A terme, il ne sera nécessaire de racheter du mobilier qu'en cas d'augmentation du personnel et de création de nouveaux locaux.
Il souhaite que les employés arrivant au mois de février puissent bénéficier de matériel.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président rappelle les deux amendements :

L'amendement de M. Volper, de supprimer les postes 900 et 910 du préavis :

« 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 180'000.- TTC (cent huitante mille francs)** destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'administration communale tel que présenté dans le présent préavis amendé ».

L'amendement de M. Marzoli :

« 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 245'000.- TTC (deux cent quarante-cinq mille francs)** destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'administration communale tel qu'amendé par le Conseil communal ».

Les conseillers qui soutiennent l'amendement de M. Volper votent OUI, les conseillers qui soutiennent l'amendement de M. Marzoli votent NON.

Les résultats du vote ne correspondent pas, une interruption de séance est demandée ainsi que l'appel nominal selon l'art. 88.

M. Olivier Volper propose de simplement revoter en laissant le temps aux scrutateurs de compter.

A main levée, l'amendement proposé par M. Volper récolte 35 voix. L'amendement proposé par M. Marzoli récolte 28 voix. Il y a 5 abstentions.

C'est donc l'amendement proposé par M. Volper qui est de réduire le montant à CHF 180'000.- en supprimant les postes 900 et 910 qui est accepté.

Le Président passe maintenant au vote du préavis amendé.

A main levée, ***avec 51 oui, 2 non et 15 abstentions le préavis No 21/2017 amendé est accepté à une large majorité.***

M. Erich DÜRST trouve tout de même regrettable qu'une erreur de comptage donne lieu à de tels mouvements d'humeur, de manque de respect à l'égard du Président et du Bureau. Il appelle au calme et au simple principe du respect lors des prochaines séances.

7. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHEL PERRET DEMANDANT DES WC ACCESSIBLES AU PUBLIC AU TERRAIN DE FOOTBALL DU BOIS-DE-LA-CHAPELLE – PRISE EN CONSIDERATION

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote sur la prise en considération.

A main levée, la prise en considération est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention, le postulat sera transmis à la Municipalité.

8. POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE BRIGITTE CROTTAZ DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE MODIFIER LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS A EPALINGES – PRISE EN CONSIDERATION

La discussion est ouverte.

M. Enzo SANTACROCE, au nom du groupe PLR, prend la parole pour relever un certain nombre de points problèmatiques présents dans ce postulat. Ses arguments contre une extension d'ouverture à 20h d'un des magasins du centre commercial d'Epalinges ne sont pas réalistes, ceci pour les raisons suivantes :
Etendre la fermeture à 20h plutôt qu'à 19h en semaine permet de générer des emplois, principalement auprès des jeunes étudiants. Pour l'heure, ce sont trois jeunes de la commune qui ont été embauchés sur les quatre poste ouverts. Par ailleurs, ils se sont manifestés spontanément pour travailler dans cette tranche horaire. Dans la région lausannoise, se sont 15 emplois générés. Le PLR veut dire ici son soutien aux jeunes qui désirent s'embarquer dans la vie professionnelle, car cela les responsabilise et leur permet de gagner honnêtement un salaire. Le texte de Mme Crottaz parle également du prétendu impact négatif d'un horaire étendu en semaine sur la vie de famille. Il est essentiel de nuancer ces propos. Tout en reconnaissant la légitime inquiétude des parents au sujet de la garde de leurs enfants, il faut aussi parler d'une autre facette de la réalité : il existe des mamans, par exemple, qui sont satisfaites de pouvoir travailler de 17h à 20h, car cela leur permet de garantir un deuxième revenu à la famille tout en s'assurant que les papas se chargent de la garde des enfants une fois ceux-ci rentrés du travail. De plus, une personne qui termine à 20h a en principe congé le lendemain.
Le texte de Mme Crottaz parle également du potentiel danger que pourraient courir les autres petits commerces à la suite de l'extension de l'horaire à 20h. Est-ce que cela signifierait que le magasin visé serait l'ogre voulant manger les autre petits commerces ? Il n'en n'est rien, ceci pour deux motifs :

1. Le premier concerne la liberté des commercants à déterminer eux-mêmes leurs horaires. Ils ne sont absolument pas tenus de suivre le grand distributeur mis à l'index.
2. Des membres de Migros Vaud se sont réunis avec les commerçants du centre commercial. Ils se sont engagés auprès de ceux-ci pour faire un point de situation sur les résultats de l'extension de l'ouverture à 20h d'ici une année. Cette démarche a pour objectif d'aider les autres commercants à se décider quant à la possibilité d'ouvrir jusqu'à 20h au cas où cet allongement leur serait favorable.

L'extention d'ouverture à 20h peut aussi rendre service à des employé-e-s terminant leur travail entre 18h30 et 19h, comme c'est le cas pour le personnel soignant ou les pendulaires. En outre, il est bon de rappeler que les prix n'augmentent pas à cause de l'ouverture étendue.
Le 23 novembre dernier, la RTS a diffusé un communiqué de presse informant que pour le service de l'emploi, Migros Vaud respecte la loi sur le travail dans le cadre de la consultation du personnel en lien avec l'allongement de l'horaire.
L'objectif de cette intervention n'est pas de défendre un des magasin du centre commercial d'Epalinges mais de préserver la liberté de faire du commerce ainsi que celle de servir les clients, tout en étant attentif aux besoins et aux revendications des employés. Pour des raisons pragmatiques et non idéologiques, il propose de ne pas prendre en considération le postulat de Mme Crottaz.

M. Anton EPP souligne que les prix ne vont pas augmenter car les horaires sont élargis. Des emplois vont être créés certes, mais si un magasin à plus d'heures d'ouverture c'est finalement sur le consommateur que les coûts se reportent.

M. Alexandre Omuku. Une libéralisation des horaires d'ouverture apporte de nombreux avantages. D'une part, elle prend en compte l'évolution de notre société et le besoin de pouvoir faire ses courses plus longtemps. D'autre part, elle renforce le commerce de détail et contribue à l'attractivité de la place économique de notre commune. La libéralisation a également des effets positifs sur le commerce de détail, la consommation, le prix et la croissance économique. Cela permet également de créer de nouvelles places de travail. Certaines personnes opposées à ce principe diraient que personne ne veut travailler plus tard. Il répond qu'au contraire beaucoup de jeunes seraient prêts à travailler à ces heures-là, ce qui leur permettrait de conscillier leurs études. Le postulat que nous étudions aujourd'hui est un pas en arrière. Epalinges a été l'une des première commune à autoriser les magasins à rester ouverts jusqu'à 20h00 et cela depuis 1994 si on prend en compte le règlement communal. Pourquoi remettre en question un principe qui a fait ses preuves ? N'était-ce pas les mêmes qui remettaient en question les horaires d'ouverture du samedi de 17h à 18h ? Principe qui fait aujourd'hui l'unanimité et qui démontre des résultats positifs. Beaucoup souhaitent qu'Epalinges soit un modèle dans plusieurs domaines. Il invite donc à démontrer ensemble qu'Epalinges peut être un modèle à succès en matière de libéralisation des horaires d'ouverture avec une flexibilité qui crée de nouveaux emplois tout en garantissant la protection du travailleur. Démontrons qu'Epalinges est un modèle à succès qui peut être suivi par les autres communes de notre Canton. Il invite les conseillers à refuser ce postulat.

M. Erich DÜRST. Comme il s'agit maintenant d'une discussion de fond, il demande le renvoi de ce postulat à une commission pour la prise en considération.

La proposition de M. Dürst est soutenue par plus de dix conseillers, ce postulat est renvoyé à une commission.

9. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL YVES GIROUD ET CONSORTS DEMANDANT L'ETUDE DE LA MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE D'UN LIEU DE RECUEILLEMENT LAÏC LORS DE CEREMONIES FUNEBRES – PRISE EN CONSIDERATION

La discussion est ouverte.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, souhaite donner la position de la Municipalité sur ce sujet hautement délicat, vu que cela concerne la paix des morts, la manière dont on dit au revoir à une personne. Cette motion devrait être discutée en commission et aussi transformée en postulat afin que la Municipalité puisse trouver sereinement une solution à cette problèmatique.

M. Yves GIROUD maintient sa motion.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote sur la demande de la Municipalité de renvoyer cette motion à une commission.

La proposition de la Municipalité est soutenue par plus de dix conseillers, cette motion est renvoyée à une commission.

10. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAZYAR YOSEFI DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'INTRODUIRE UN SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE A L'INSTAR D'AUTRES COMMUNES – PRISE EN CONSIDERATION

La discussion est ouverte.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, rappelle que la Municipalité a déjà répondu à deux postulats ces dernières années concernant cette problèmatique, une de M. Michel Perret et l'autre de M. Mazyar Yosefi. Les séances ont lieu dans la Grande salle, l'introduction d'un système de vote électronique ici serait très onéreux. Il invite donc à refuser ce postulat.

M. Mazyar YOSEFI, la Municipalité de l'époque et l'actuelle ont effectivement refusé chacun une fois un postulat mais nous étions en 2004. Il imagine que la situation a changé depuis. Quant au fait de dire que c'est onéreux, les chiffres parlaient plutôt de CHF 10'000.- à 15'000.-. Cela mérite tout de même de s'attarder sur le sujet afin qu'il n'y ait plus de problème de comptage à l'avenir. Il invite à accepter ce postulat.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, précise que la dernière réponse donnée à un postulat datait de 2012 et que le montant pourraient permettre de meubler deux places de travail.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote sur la prise en considération.
A main levée, avec 29 OUI, 37 NON et 2 abstentions, la prise en considération est refusée.

M. Mazyar YOSEFI s'étonne de ce vote. On demande de moderniser le Conseil et là, c'est refusé. Il prend acte de ce vote et demande un second débat, selon l'art. 92 de notre règlement « Immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des conseillers présents peut demander un second débat sur le même objet ».

A main levée, 21 personnes sur 68 demandent le second débat, ce n'est pas le tiers, cette demande est donc refusée.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Lors de la dernière séance, le Président avait proposé de revoir le fonctionnement du Conseil en nommant une commission. Il ouvre la discussion sur ce sujet.

M. Erich DÜRST avait annoncé lors de la dernière séance qu'il déposerait une motion en relation avec cet objet. Il trouve cependant préférable qu'une commission soit nommée comme le propose le Président. Il fera part de ses propositions à cette commission. Il invite à donner une suite positive à cette proposition.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe maintenant au vote.

A main levée, cette proposition est soutenue à l'unanimité.

Cette commission sera nommée lors de la prochaine séance en février. Il invite déjà les groupes à proposer des commissaires.

Mme Anaëlle URIO, au nom du groupe HP, dépose une motion demandant à la Municipalité d'évaluer, avec son bureau technique, les besoins, l'emplacement et le coût d'un nouveau bâtiment administratif communal.
En effet, cela fait plusieurs années que la Maison de commune ne suffit plus à réunir les différents bureaux des services communaux. Il est indéniable que la population n'a cessé d'augmenter ainsi que les besoins administratifs liés. Etant donné la future attribution de plus de 2000 habitants dans le cadre du PALM d'ici 2030 et les possibilités de certains quartiers de se densifier dans un proche avenir, le nombre de structures administratives n'ira pas en décroissant.
Au fil des années, de nombreux locaux communaux ont subi des réaménagements afin de pouvoir créer de nouveaux bureaux. Le préavis 21/2017 soumis aujourd'hui en est encore une fois la preuve. Tous ces aménagements et rafistolages ont un coût et avant que ceux-ci ne continuent sans fin, nous devrions réfléchir à la possibilité d'un bâtiment communal centralisé, facilement accessible à toute la population, regroupant tout l'administratif y compris la police et le bureau technique.
La commune dispose de terrains non loin de la Maison de commune qui conviendraient tout à fait à ce projet. Par exemple, au vu du manque de places dans le parking de la Croix-Blanche, pourquoi ne pas combiner la création d'un nouveau bâtiment avec le parking souterrain. Ou alors réaliser un bâtiment du côté de la forêt des Dailles sur les terrains communaux attenant au centre commercial. Plusieurs pistes sont sans doute possibles. Des communes telles que le Mont-sur-Lausanne peuvent tout à fait être un exemple d'administration centralisée. La Municipalité et le bureau technique peuvent s'inspirer de ces réalisations à titre de comparaison.
Nous sommes conscients que l'investissement est important mais il est absolument nécessaire de préserver l'avenir. Il est demandé à nos représentants une vision d'avenir pour notre commune. Au vu de ce qui précède, il apparaît que nous n'avons pas anticipé la croissance de l'appareil administratif avec suffisamment de clairvoyance. Il s'agit à présent de prévoir notre administration pour une future commune de 12'000 habitants et de concevoir des locaux aussi agréables pour nos employés qu'acceptables pour nos finances. Il est donc demandé à la Municipalité d'étudier les possibilités d'une telle réalisation.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de cette motion se fera en février.

Mme Murielle CUENDET-SCHMIDT, dépose un postulat « Pour que la bibliothèque d'Epalinges rejoigne le réseau e-bibliomédia ».
La bibliothèque d'Epalinges vient de fêter ses 40 ans. Elle propose à la population palinzarde plus de 20'000 romans, documentaires, albums illustrés, magazines, bandes dessinées ainsi que des livres audio et des films.
Afin de poursuivre son évolution et de s'adapter aux nouvelles technologies, la bibliothèque d'Epalinges pourraient rejoindre le réseau e-bibliomédia. Adhérer à cette plateforme permet l'emprunt de livres numériques par les lecteurs des bibliothèques publiques et scolaires. Actuellement, elle regroupe plus de 5000 titres numériques et plus de 70 bibliothèques romandes l'ont rejointe dont par exemple Lutry, Payerne et Ecublens, dont le nombre d'habitants est proche de celui d'Epalinges.
Les conditions de prêt permettent aux lecteurs d'éviter les déplacements pour l'emprunt ou la restitution de livres. Les amendes n'existent pas puisque le retour est automatique. Dix emprunts sont possibles à la fois, la durée du prêt est de 28 jours mais peut s'allonger autant que le lecteur le souhaite s'il ne se connecte pas au réseau. Il est également possible de consulter son compte en ligne et de lire un extrait sans emprunt afin de faire son choix. Enfin, les réservations sont possibles.
L'abonnement annuel à la plateforme s'élève à 2% du budget d'acquisition des bibliothèques. Ce montant est entièrement utilisé pour l'achat de nouveaux titres sur la plateforme.
Au vu de ce qui précède, elle demande à la Municipalité d'étudier la possibilité que la bibliothèque rejoigne ce réseau.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de ce postulat se fera en février.

M. Esteem OKORO. 10% des jeunes de plus de 18 ans sont dans une situation de précarité. Aujourd'hui « Cœur à Cœur », initiative de la Chaîne du Bonheur en partenariat avec la RTS, se consacre cette année à lutter contre la précarité chez les jeunes. L'argent récolté financera des projets en faveur d'adolescents et jeunes adultes vivants en Suisse, en difficulté financière. Il propose au Conseil d'accorder les jetons de présence de cette séance à cette cause.
La proposition de M. Okoro est acceptée.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. La Municipalité double les jetons.

M. Mazyar YOSEFI dépose une motion « Pour un congé paternité pour les employés de la commune d'Epalinges ».
La naissance d'un enfant est une étape déterminante. Des pères présents d'emblée favorisent un bon départ dans la vie d'un enfant. Et on a besoin de tous les pères et pas seulement de ceux qui peuvent se permettre de prendre un congé paternité non payé. L'arrivée d'un enfant dans une famille représente un moment de joie, mais aussi un moment très éprouvant pendant lequel il faut surmonter de nombreuses difficultés, surtout durant les premiers mois de vie de l'enfant : nuits sans sommeil, soins particulièrement exigeants, attention à accorder aux autres enfants et organisation de la garde et de la reprise de l'activité professionnelle de la mère. Pour réussir ce passage critique et pour le bon développement de la famille et du couple à plus long terme, il est important que le père puisse également être présent dès le début.

Actuellement, la commune d'Epalinges octroie aux pères un congé paternité de 5 jours à la naissance d'un enfant conformément à l'art. 329 al.3 du code des obligations. Force est de constater que ce congé est bien au-dessous de ce qu'offrent certaines administrations publiques et certaines entreprises dans notre pays.
Alors, qu'à l'époque en 2007 où sous avions également eu ce débat au Conseil communal, la ville de Lausanne n'offrait que 6 jours, aujourd'hui elle offre 21 jours à ses employés. Auquel vient de s'ajouter la ville de Renens avec 20 jours de congé paternité.
Swisscom, qui n'accordait alors que 10 jours à l'époque, a doublé le congé paternité pour passer à 20 actuellement. Le Centre social protestant de Genève les dépasse toutes avec un congé paternité de 2 mois et ceci pour n'en citer que quelques-unes. A l'étranger, les pays nordiques font figure de pionniers. Différents modèles de congé parental offrent de 32 semaines au Danemark à 12 mois en Suède, à partager entre pères et mères.
Aujourd'hui, plus personne ne conteste que la présence du père à la naissance de l'enfant et dans les semaines qui suivent la naissance est très importante. Dans ce but, le congé paternité permet de tisser un lien entre père et enfant et ce, dès la naissance.
Le dernier rapport du Conseil fédéral précise que cette tâche incombe aux employeurs et les CCT. Dès lors, nous devons améliorer ces conditions pour les employé-e-s communaux.
Il dépose une motion demandant la modification des articles du statut du personnel communal en ces articles :

- 39 bis : Un congé paternité de 20 jours est instauré pour les employés à prendre sur une durée de 12 mois dès la naissance de l'enfant.
- 39 ter : Un congé parental de 20 jours est instauré pour les employés à prendre sur une durée de 12 mois en cas d'adoption.

Une telle démarche permettrait de marquer un soutien particulier à la politique familiale et permettrait aux employé-e-s de l'administration communale de mieux concilier travail et famille.

La discussion n'est pas demandée, la prise en considération de cette motion se fera en février.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 13 février 2018 à 19 h 30 dans cette même salle.

La séance est levée à 20 h 05.

Epalinges, le 07 janvier 2018.

Le Président :

Ernest CORBAZ

La Secrétaire :

Fabienne GHEZA